

VILLENEUVE-LES-BEZIERS

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

MARS 2011



*Villeneuve,
à l'heure
anglaise!*



ETS Robert LOURRIAC CHARPENTES - COUVERTURES

INSTALLATEUR CONSEIL

✓ **RÉNOVATION DE TOITURES**

✓ Charpentes traditionnelles et industrielles

✓ Couvertures

VELUX

Tél : 04 67 39 62 22

17, avenue des Cistes • VILLENEUVE-LÈS-BÉZIERS • 06 09 06 91 97

Edito.....p3

Sécurité

Modifications du code de la route.....p4/5

Habitat

Nouveau diagnostic de performance énergétique...p6

Réunion publique : Rénover et économiser.....p7

Loi Morange : Détecteur de fumée.....p7

Environnement

Espaces verts.....p8

Platanes.....p9

Découverte.....p9

Bilan collecte.....p10

Conseil Municipal

En action.....p11

Cadre de Vie

Travaux en Régie.....p12/13/14/15

Finances

Budget 2011.....p16/17

Jumelage

Première visite du Comité de Jumelage.....p18/19

Vie économique

Candidatures emplois saisonniers.....p20

Communiqués des nouvelles entreprisesp20

La page de l'Agglo

Restez connectés en surfant.....p21

Communiqués des Associations

.....p22/23

Chroniques du passé

Les arbres.....p24/25

Festivités à venir

D'avril à juin 2011.....p26/27

Tribune Libre.....p27



Chers Administrés,

À l'heure où j'écris ces lignes et alors que les prémices du printemps annoncent l'arrivée des beaux jours (ce bulletin municipal vous donnera un aperçu des réalisations, travaux en cours et manifestations à venir), nous apprenons par les médias la disparition d'Annie Girardot.

Le monde des lettres et du spectacle s'incline devant sa mort et célèbre son «immense» talent.

Nous découvrons également la femme qu'elle fût et aussi sa souffrance, partagée par l'ensemble de ses proches, à l'annonce de la maladie qui venait de la frapper il y a quelques années (maladie d'Alzheimer).

Cette triste actualité nous renvoie à nos engagements de campagne électorale et à nos propositions au travers des échanges intergénérationnels, à aider les familles dans leurs difficultés quotidiennes face à cette maladie.

Au début de cette année, j'ai missionné les services concernés, à l'étude et à la réalisation d'un véritable plan pour les personnes âgées :

- favoriser le soutien à domicile*
- améliorer la prise en charge des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.*

Nous étudions également, en partenariat avec l'Agence Régionale de la Santé, le suivi des parcours adolescents et jeunes adultes.

Pour une meilleure prise en compte de leurs attentes, j'ai demandé, qu'une salle leur soit réservée dans les prochaines semaines pour qu'ils puissent se retrouver entre eux, sous la responsabilité et la surveillance d'un animateur.

Ces différentes dispositions permettront, je l'espère, de conférer à la commune, pilier essentiel et spécifique de la société française, son véritable rôle de lien social et culturel.

Dans la générosité et la solidarité,

Osons :

VIVRE VILLENEUVE AUTREMENT

Au nom de l'équipe municipale, je vous souhaite bonne lecture de ce bulletin d'information.

Bien à Vous

*Jean-Paul GALONNIER
Maire de Villeneuve-lès-Béziers*



Protection renforcée des usagers les plus vulnérables.

Le 16 novembre est paru au Journal officiel le décret n°2010-1390 du 12 novembre 2010 qui introduit dans le Code de la route plusieurs modifications importantes de sécurité routière. Les principales mesures ont pour objectif d'assurer : une protection renforcée des piétons, une meilleure formation des conducteurs de motocyclette légère et de tricycle à moteur, un contrôle systématique du débridage des cyclomoteurs et une possibilité de « tourner-à-droite » pour les cyclistes.

Obligations des conducteurs...

La modification apportée au Code de la route pèse sur le conducteur qui voit le champ de ses obligations élargi.

En effet, auparavant, le conducteur devait céder le passage à un piéton engagé dans la traversée d'une chaussée, celui-ci doit désormais prendre en compte la situation du piéton qui attend de s'engager et qui a manifesté l'intention de le faire (position, gestuelle, allure indiquant cette volonté).

Autrement dit, lorsqu'un piéton manifeste de façon claire son désir de s'engager par un geste dans la traversée de la chaussée, le véhicule doit lui céder le passage.

Dans le cas où le conducteur refuserait de s'arrêter, il sera passible d'une amende de 135 euros.

Cette modification décline le « principe de prudence » introduit dans le Code de la route en juillet 2008, qui impose à tout usager un devoir de protection et d'attention particulier aux plus vulnérables que lui.



... et des piétons

De son côté, le piéton devra traverser dans les mêmes conditions, aux mêmes endroits qu'auparavant. Il devra ainsi préférer traverser sur un passage clouté si ce dernier est présent dans un rayon de 50 mètres. En négligeant cette règle, le piéton peut être passible d'une amende de 4 euros.

Le cycliste

Le cycliste, lui, peut désormais tourner à droite au feu rouge.

De nouveaux panneaux l'y autorisent.

Ils sont installés depuis janvier aux carrefours choisis.

Pas de conduite d'un deux-roues motorisé sans formation !

Sécuriser l'usage du deux-roues motorisé est un enjeu majeur de sécurité routière : en dix ans, la mortalité concernant cette catégorie d'usagers est passée de 9 à 28% des personnes tuées sur la route. Cette situation s'explique en partie par l'augmentation du parc roulant et par le transfert de bon nombre de titulaires du permis B qui ont abandonné leur voiture pour un deux-roues motorisé notamment pour la conduite en ville.

Comme il en avait été décidé en Comité interministériel de la sécurité routière du 18 février 2010, une formation de 7 heures est mise en place pour les titulaires du permis B qui souhaitent conduire une motocyclette légère (de 50 à 125 cm³) ou un tricycle à moteur de plus de 50 cm³ et qui n'en ont pas conduit au cours de ces 5 dernières années.

Cette obligation est entrée en vigueur à partir du 1er janvier 2011. La formation spécifique est dispensée par une école de conduite ou une association agréée. À l'issue de cet enseignement, un certificat est remis par l'école de conduite.

Les usagers ayant assuré et utilisé une motocyclette légère ou un tricycle au cours des cinq dernières années sont exemptés de cette formation.

En cas de contrôle par les forces de l'ordre, les conducteurs de motocyclette légère ou de tricycle à moteur présenteront soit ce certificat de formation, soit un «relevé d'information» fourni par leur compagnie d'assurance, attestant de l'antériorité de la conduite d'un deux-roues motorisé. Le non respect de cette réglementation sera passible d'une amende de 4ème classe (135 €).



Objectif majeur

Cette mesure s'inscrit dans une continuité de réformes qui vise un objectif majeur de sécurité routière : « pas de conduite d'un deux-roues motorisé sans formation ».

En 1997, le Brevet de sécurité routière (BSR) a été rendu obligatoire pour les jeunes qui souhaitent conduire un cyclomoteur dès l'âge de 14 ans. Ce brevet se compose d'une partie théorique (Attestation scolaire de sécurité routière de premier niveau) et d'une partie pratique. Depuis le 1er septembre 2004, l'épreuve du BSR a été portée de 3 à 5 heures.

Le décret du 23 décembre 2006 avait mis en place une formation pratique de 3 heures pour les nouveaux conducteurs de permis B qui souhaitaient conduire une motocyclette légère. Cette formation concernait uniquement les titulaires du permis B obtenu après le 1er janvier 2007.

La nouvelle formation de 7 heures mise en place à partir du 1er janvier 2011 n'est pas restrictive dans le temps. Elle concerne tous les titulaires du permis B souhaitant acquérir un 125 cm³, quelle que soit l'année d'obtention du permis.

Toutes ces mesures permettent d'atteindre progressivement les objectifs fixés par la troisième directive européenne sur le permis de conduire. Cette directive prévoit qu'à partir de 2013, la conduite d'un deux-roues motorisé, quel qu'il soit, nécessitera l'obtention d'un permis.

(Sources : Sécurité Routière)



Nouveau diagnostic de performance énergétique obligatoire

Depuis le 1er novembre 2006, en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti en France métropolitaine, un diagnostic de performance énergétique (DPE) établi depuis moins de dix ans est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, de l'acte authentique de vente. En outre, le propriétaire tient le DPE à la disposition de tout candidat acquéreur qui en fait la demande.

Le décret relatif à la mention du classement énergétique des bâtiments dans les annonces immobilières est entré en application le 1er janvier 2011. Il rend obligatoire l'affichage du diagnostic de performance énergétique dans toutes les annonces immobilières publiées relatives à la vente ou à la location. L'obligation de fournir un DPE concerne les ventes portant sur tout bâtiment ou partie de bâtiment clos et couvert. Certains bâtiments sont toutefois exclus de l'obligation d'établir un DPE : constructions provisoires, bâtiments à usage agricole ou artisanal, lieux de culte, monuments historiques...

A quoi sert le DPE ?

Il renseigne sur la performance énergétique d'un logement ou d'un bâtiment, en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en termes d'émission de gaz à effet de serre. Il s'inscrit dans le cadre de la politique énergétique définie au niveau européen afin de réduire la consommation d'énergie des bâtiments et de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

Le contenu et les modalités d'établissement du DPE

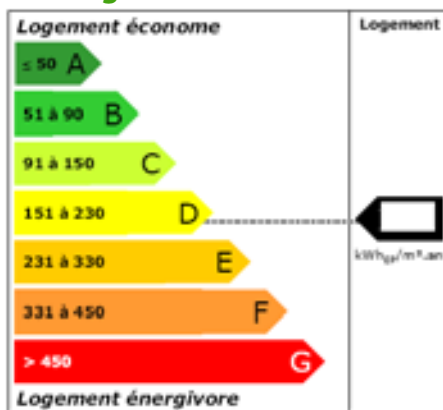
Le DPE décrit le bâtiment ou le logement (surface, orientation, murs, fenêtres, matériaux, etc.), ainsi que ses équipements de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de refroidissement et de ventilation.

Il indique, suivant les cas, soit la quantité d'énergie effectivement consommée (sur la base de factures), soit la consommation d'énergie estimée pour une utilisation standardisée du bâtiment ou du logement.

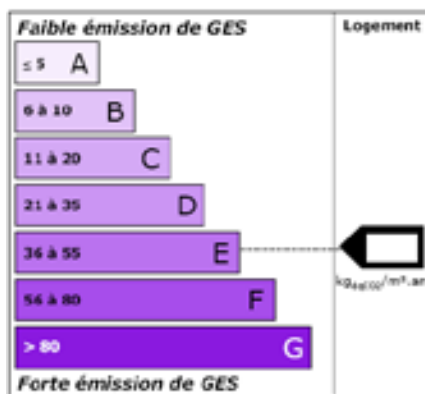
La lecture du DPE est facilitée par deux étiquettes à 7 classes de A à G (A correspondant à la meilleure

performance, G à la plus mauvaise) :

L'étiquette énergie pour connaître la consommation d'énergie :



L'étiquette climat pour connaître la quantité de gaz à effet de serre émise :



Source : Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Les consommations estimées ne sont pas une garantie contractuelle, mais elles permettent une comparaison objective de la qualité des logements et bâtiments mis en vente ou loués.

Le diagnostic comprend également des recommandations qui permettent à l'acquéreur, au propriétaire, au bailleur ou au locataire, de connaître les mesures les plus efficaces pour économiser de l'énergie : il s'agit de conseils de bon usage et de bonne gestion du bâtiment et de ses équipements, ainsi que de recommandations de travaux.

Sauf cas particuliers, un DPE est valable 10 ans.

Comment faire établir le DPE ?

Le diagnostic de performance énergétique doit être établi par un professionnel indépendant satisfaisant à des critères de compétence et ayant souscrit une assurance. Quelques 6 000 professionnels ont été certifiés pour la réalisation du DPE.

Attention : Il ne faut pas confondre le DPE avec tout autre diagnostic ne répondant pas aux mêmes exigences qui pourrait vous être proposé par des professionnels non certifiés pour l'établir.

Loi Morange



Chaque occupant a jusqu'au 8 mars 2015 pour installer un détecteur de fumée dans son

logement.

L'adoption de cette loi était motivée par l'augmentation du nombre des incendies d'habitation ces dernières années ainsi que par le nombre croissant de victimes en résultant.

En 2009, le nombre d'incendies en France a augmenté de 10%.

La généralisation des détecteurs de fumée devrait permettre de

Installation d'au moins un détecteur de fumée dans les habitations : le décret est publié

sauver 400 à 500 vies par an et de réduire le nombre de personnes brûlées qui s'élève à 10 000 chaque année.

Dans tous les pays où l'installation de détecteurs de fumée est obligatoire, une diminution du nombre de décès de 50 % a été constatée car 70 % des victimes décédaient la nuit sans avoir pu être réveillées.

La France était l'un des derniers pays occidentaux à ne pas avoir d'obligation d'installation de Détecteurs Avertisseurs Autonomes de Fumée (DAAF).

A retenir

L'obligation d'installer des détecteurs de fumée est en vigueur

■ Tout occupant d'un logement, qu'il soit locataire ou propriétaire, doit installer au moins un détecteur de fumée normalisé et veiller à son entretien.

Dans le cas de locations saisonnières, dans les foyers, les logements de fonction et les locations meublées, cette obligation incombera au propriétaire non occupant.

■ Les propriétaires doivent mettre en oeuvre des mesures nécessaires pour assurer la sécurité des parties communes des immeubles à usage d'habitation.

Le détecteur de fumée pourra être alimenté par pile ou par secteur.

■ La mise en place du détecteur de fumée sera contrôlée par la remise d'une attestation à l'assureur avec lequel l'occupant a conclu un contrat garantissant les dommages (ou pour les cas de location saisonnière à l'organisme agréé exerçant les activités d'intermédiation locative ou de gestion locative).

■ Les obligations doivent être respectées **au plus tard le 8 mars 2015**

Habitat privé ancien

Rénover et économiser l'énergie

Le vendredi 11 février 2011 à 18H30 à l'Hôtel Consulaire, s'est tenue une réunion publique sur le thème : «Rénover et économiser l'énergie».

En effet, la commune avec le concours de l'Agglomération veut, au travers de ce dispositif, encourager les propriétaires à engager des travaux de rénovation destinés à améliorer le confort énergétique ainsi que l'esthétique environnementale de leur logement ancien (construit avant 1975) qu'ils occupent ou qu'ils louent.

Quels sont les travaux subventionnés ?

- Travaux de rénovation : réfection de toiture, réfection de plancher, mise aux normes électriques, plomberie, façade, installation de chauffage, carrelage, transformation d'un bien immobilier (remise, cave ...) en logement
- Travaux d'économie d'énergie : isolation des combles, doublage des murs, remplacement de menuiseries, remplacement de chauffe-eau, amélioration de la ventilation
- Travaux liés à l'handicap : adaptation de salle de bains, installation d'un monte-escalier, réaménagement de pièces à vivre en rez-de-chaussée
- Travaux de réhabilitation de façades et de réfection de vitrines commerciales

A qui s'adressent ces subventions ?

Aux particuliers :

- Propriétaires occupants : en fonction de leurs ressources
- Propriétaires bailleurs : en fonction du loyer
- Pour ce qui concerne les façades : ces subventions seront attribuées à hauteur de 25% du montant des travaux plafonnés à 10 000 € si l'immeuble est situé dans le périmètre défini

Aux commerçants :

- Concernant les vitrines : les subventions s'élèvent à 30% du montant des travaux plafonnés à 5 000 €, si le local commercial est implanté dans le périmètre défini

Pour plus de renseignements : La Maison des Coeurs de Villes - 11 avenue Alphonse Mas à BEZIERS - 04.67.28.42.00



Des garrigues sauvages des hauts de Villeneuve aux terres agricoles de la plaine, des hautes frondaisons du bord de l'Orb aux nombreux jardins des particuliers, les espaces verts s'imposent dans le paysage et l'identité villeneuvois.

**Colette
BLANC**
*Adjointe
déléguée à
l'Environnement*



Consciente de la place prépondérante de ces espaces verts dans la cité, la ville apporte un soin tout particulier non seulement à leur entretien permanent, mais également, à leur développement et à leur mise en valeur. Les pages de ce

dossier consacré notamment au service municipal des espaces verts, ses actions et ses projets vous démontreront son importance dans notre cadre de vie.

**Le service des espaces
verts oeuvre
à l'embellissement
de notre ville.**

Ce service (4 personnes) assure le fleurissement, l'entretien, la taille des arbres et le

débroussaillage des terrains communaux.

L'amélioration et la création de nouveaux massifs fleuris sont aussi à l'ordre du jour.

La commune compte plusieurs hectares d'espaces verts, comprenant 455 mètres linéaires de haies, 343 arbres et arbustes. Les massifs de fleurs sont renouvelés en octobre-novembre et en mai-juin.

7500 plantes sont concernées.



Quelques chiffres pour l'année

- 4500** bisannuelles et
- 3000** annuelles vivaces
- 5000** m² tondu
- 343** arbres et arbustes entretenus chaque année
- 31 000** m² de pelouses
- 455** m linéaire de haies taillées

Des aménagements paysagers qui embellissent notre ville

Depuis mars 2008, plusieurs massifs fleuris de différentes variétés ont été aménagés : lantanas, bidens, begonias, hibiscus, coleus, oeillets d'Inde, pensées...



Le canal du Midi, dit «Canal des deux Mers», ouvrage long de 240 kms, construit au XVII^e siècle pour relier la Garonne à la Méditerranée, classé au patrimoine mondial de l'Unesco, est bordé par quelque 42.000 platanes pour la plupart bicentennaires.

Environ deux mille platanes seront bientôt abattus le long du canal du Midi pour tenter d'endiguer les ravages du chancre coloré, fatal à ces arbres emblématiques de l'ouvrage de Pierre Paul Riquet. Il n'existe aucun traitement contre cette maladie due à un champignon microscopique, le *Ceratocystis Platani*, disent la Préfecture de Midi-Pyrénées et les Voies Navigables de France (VNF).

La maladie se développe et s'accélère.

Après sa première apparition en 2006 sur le Canal du Midi, une prospection réalisée en 2010 a révélé 130 nouveaux foyers (certains restant toutefois à

confirmer définitivement) alors qu'ils n'étaient que de 58 entre 2006 et 2009.

La maladie s'étend désormais de Castelnaudary, dans l'Aude, à l'étang de Thau, débouché de cette voie fluviale en mer Méditerranée. Elle affecte aussi le canal de jonction reliant le Canal du Midi au Canal de la Robine en direction de Narbonne.

Pour éviter la propagation du chancre coloré, si 480 arbres ont été abattus entre 2006 et 2009, il est à noter que des sujets sains ont dû être supprimés par précaution dans un rayon de 50 mètres autour du sujet malade.

“Depuis le début de la campagne 2010, en novembre, 196 platanes ont été abattus. Dans les semaines à venir, 600 arbres seront arrachés. Très rapidement, 1400 platanes supplémentaires tomberont, portant le total à environ 2000” a indiqué Jacques Noisette, responsable de la communication à VNF.

Parallèlement, une étude a été lancée pour la replantation.

Un début de mise en oeuvre est prévu courant hiver 2011/2012.

VNF a fait savoir que la commune de Villeneuve-lès-Béziers était impactée par l'abattage de 40 platanes.

À noter :

La Municipalité édite un guide de balades et de randonnées autour de Villeneuve. Elle tient à la disposition du public un fascicule pour découvrir de façon ludique et sportive la ville et sa région.

Plusieurs circuits sont proposés :

- “A la découverte de Villeneuve”
- “De Villeneuve à la Mer”



Bilan de Collecte 2010

Apport en tonnes

ORDURES MENAGERES			PAPIER/PLASTIQUE			VERRE		
2009	2010	2010/2009	2009	2010	2010/2009	2009	2010	2010/2009
2053.44	1980.72	- 3.54%	155.763	149.644	- 3.93%	123.111	140.520	+ 14.14%
			25.59	22.5478	- 11.89%			

Journée éco-citoyenne

VETEMENTS 2010		
CONTENEURS		
Avenue A. Palmade	Chemin de Parazols	Rue de la Source
8 060 kg	1 680 kg	4120 kg

La Municipalité, en partenariat avec les écoles communales et les associations, organise le 28 mai 2011 une journée de "nettoyage éco-citoyen".

Le rendez-vous est fixé à 8H aux services techniques.

Les années précédentes, ce nettoyage a connu un vif succès et a permis une sensibilisation au respect de l'environnement et un encouragement à l'esprit éco-citoyen.

N'amenez que votre bonne volonté...
Les gants et les sacs seront fournis.



Journée Terralliance 2010



Le Conseil municipal est l'assemblée chargée de gérer par délibérations les affaires de la commune. Conformément au Code général des Collectivités Territoriales, les élus du Conseil municipal doivent se réunir au moins une fois par trimestre.

Le 27/09/2010

- Etude surveillée
- Dénomination de voie-rue des Tamarins
- Elections à la C.I.C.A.F.
- Avis sur étude protection contre les inondations
- Modification du tableau des effectifs
- Achat de parcelle AB28 Consorts Grifoll
- Achat appartement EHPAD AB17 lot 25

Le 15/11/2010

- Démission de Mme SOLANS et installation de Mme ABAUZIT
- Tarif columbarium
- Demande de subvention D.R.A.C. – festivités 2011
- Demande subvention Conseil Régional – numérisation des actes administratifs
- Demande subvention M. le Député – fontaine à vin
- Jumelage : remboursement frais de mission de l'agent
- Modification du tableau des effectifs
- Indemnité de conseil du comptable Trésor Public
- Dissolution du Syndicat de gestion Collège de Sérignan
- Dénomination de voie – rue Sainte Eulalie
- Modification du P.L.U.
- ZAC Pech Auriol /Le Cros – examen du dossier de réalisation
- Débat d'orientation budgétaire

Le 15/12/2010

- Taux taxes : foncier – bâti – non bâti - habitation
- Répartition de l'article 65-6574 (subventions aux associations)
- Adoption Budget Prévisionnel 2011
- Adoption budget Ordures Ménagères 2011
- Décision modificative n°2 – budget Ordures Ménagères 2010
- Mise à disposition du service médiation de Béziers à Villeneuve-lès-Béziers
- Adoption règlement intérieur Comité jumelage
- Désignation des membres du Comité de jumelage
- Modification du tableau des effectifs
- Mise en location logement communal Chemin du Moulin
- Aménagement placette angle rues Rouvier – G. Bousquet
- Dissolution Syndicat de gestion Collège de Sérignan
- Plan d'apurement des loyers dûs - les Jardins du Canalet

Le 25/02/2011

- Compte administratif 2010 budget ordures ménagères
- Compte de gestion 2010 budget ordures ménagères
- Affectation des résultats 2010 budget ordures ménagères
- Décision modificative n°1 budget ordures ménagères
- Compte administratif 2010 budget principal
- Compte de gestion 2010 budget principal
- Affectation des résultats 2010 budget principal
- Décision modificative n°1 budget principal
- Création d'une Zone d'Aménagement Différé
- Etude de faisabilité du projet des anciens Etablissements Pernod
- Convention avec la CABM relative au plan de jalonnement
- Cession des chemins ruraux situés dans le périmètre de la ZAC de la Méridienne
- Mise en place du service civique



Giratoire, avenue P. Bérégovoy et panneaux lumineux, entrée de ville

Les travaux en régie

**Alain
MONSONIS**
*Adjoint
délégué
aux
Travaux*



Ces interventions évitent aux Communes le recours à la compétence technique d'entreprises privées permettant de ce fait un moindre coût à leur réalisation.

Outre l'aspect financier, les travaux en régie permettent aux Collectivités qui y font appel de développer une politique liée à l'emploi de personnels qualifiés sur le bassin d'emploi de leur commune.

De nombreux travaux sont ou ont été réalisés en « régie ». Tout d'abord, il convient de définir ce qu'est un travail exécuté en régie (par le personnel communal) et surtout, la raison pour laquelle nous y avons recours.



Cette mise en œuvre nécessite également des moyens en matériel et outillage, qui, une fois amortis ne supportent plus que le coût inhérent à l'entretien.



Point Collecte

Citons quelques réalisations :

- création d'un point collecte respectant les règles environnementales ;
- réfection des voies pour lesquelles de solides connaissances techniques et normatives dans le domaine de la voirie sont indispensables ;
- construction d'un nouveau Club House où les travaux ont été supervisés par un agent municipal compétent en BTP ;
- création par un agent ferronnier d'un portail en fer forgé mis en valeur par le service Espaces Verts pour le giratoire, avenue Pierre Bérégovoy.



Trottoirs et espaces verts route de Sérignan (Création)



Chemin St Michel (éclairage public effacement des réseaux)



Effacement du réseau boulevard de la République et pose de mobilier urbain



D'autres sites, moins visibles ont eux aussi fait l'objet d'interventions en régie :

- préau de la crèche,
- deux nouveaux columbariums au cimetière neuf
- et aussi...



Jeux aux écoles



Préau de la crèche municipale



Columbariums



Boulevard F. Mistral : pose de consoles d'éclairage public



Espace vert rue de la Source et places de stationnement



Cheminement piétonnier avenue Pierre Bérégovoy



Amélioration du réseau pluvial rue de l'Occident

Suite à un dysfonctionnement, les grilles de réseau pluvial ont été raccordées pour un meilleur cheminement des eaux.

Budget 2011



Ariane SOTO-DESCALS
Adjointe déléguée aux finances

L'élaboration de ce budget 2011 marque le début d'un cycle nouveau dans la gestion des finances communales. En effet, la situation économique au plan national qui pèse sur les finances publiques a généré des contraintes nouvelles : nous devons donc intégrer cette réalité économique qui s'impose à nous pour mieux l'affronter.

Poursuivre notre effort de maîtrise des coûts

Depuis 2008, nous mettons un point d'honneur à gérer la ville de façon à la

fois ambitieuse et responsable, dans l'unique but d'apporter aux Villeneuvois un service public de qualité.

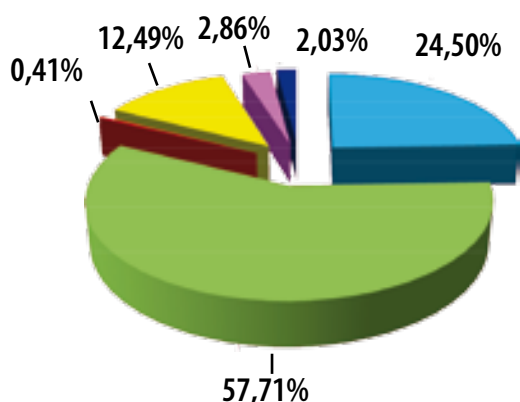
Depuis, la stratégie définie par l'équipe municipale reste identique : maîtrise de l'endettement et rigueur dans la gestion des dépenses communales.

La quête d'économie caractérise toujours notre démarche : nous repensons tous les postes (énergie, renouvellement du matériel, fourniture...) pour que les charges communales diminuent.

Nous devons poursuivre l'effort entrepris dans le but de réduire encore les charges compressibles.

Dépenses de fonctionnement 2011

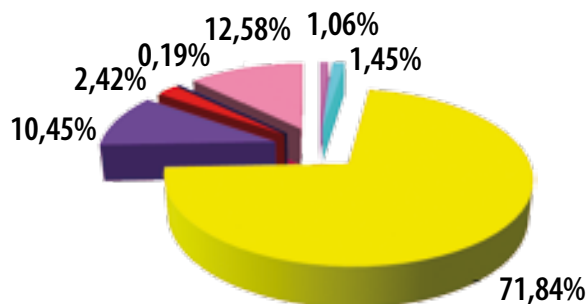
Chapitre	montant (euros)	pourcentage
011 - charges à caractère général	1 265 700,00	24,50%
012 - charges de personnel	2 981 300,00	57,71%
67 - charges exceptionnelles	21 000,00	0,41%
65 - charges de gestion courante	645 200,00	12,49%
66 - charges financières	148 000,00	2,86%
042 - amortissements	104 800,00	2,03%
TOTAL	5 166 000,00	100,00%



- 011 - charges à caractère général
- 012 - charges de personnel
- 67 - charges exceptionnelles
- 65 - charges de gestion courante
- 66 - charges financières
- 042 - amortissements

Recettes de fonctionnement 2011

Chapitre	montant (euros)	pourcentage
013 - atténuation de charges	55 000,00	1,06%
70 - vente de produits de services	75 000,00	1,45%
73 - impôts et taxes	3 711 000,00	71,84%
74 - dotations	540 000,00	10,45%
75 - produits de gestion courante	125 000,00	2,42%
77 - produits exceptionnels	10 000,00	0,19%
042 - travaux en régie	650 000,00	12,58%
TOTAL	5 166 000,00	100,00%



- 013 - atténuation de charges
- 70 - vente de produits de service
- 73 - Impôts et taxes
- 74 - dotations
- 75 - produits de gestion courante
- 77 - produits exceptionnels
- 042 - travaux en régie



Poursuivre notre effort d'investissement

Notre détermination s'inscrit dans nos engagements en termes de développement, d'innovation et de modernisation :

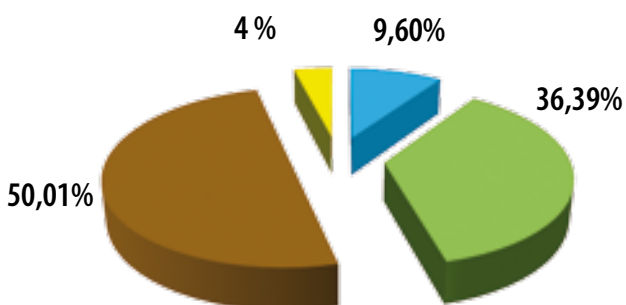
"Economiser tout en continuant d'investir pour l'avenir de villeneuve et des villeneuvois"

Nous mettons donc tout en oeuvre pour poursuivre la politique d'investissement qui nous a permis d'engager les grands travaux essentiels pour offrir aux villeneuvois des équipements structurants.

Fidèles à ce principe, nos projets d'investissement pour cette année demeurent ambitieux.

Dépenses d'investissement 2011

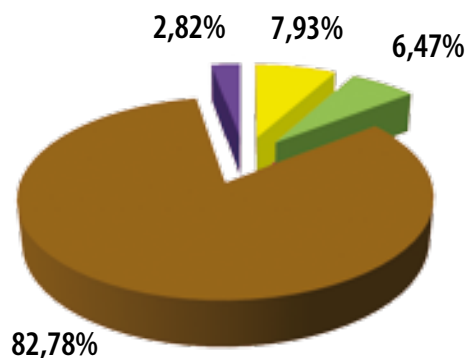
Chapitre	montant (euros)	pourcentage
20 - immobilisations incorporelles (études)	357 050,00	9,60%
21 - immobilisations corporelles (matériel, mobilier...)	1 353 400,00	36,39%
23 - immobilisations en cours (constructions)	1 859 900,00	50,01%
16 - remboursement d'emprunt capital	149 000,00	4,00%
TOTAL	3 719 350,00	100,00%



- 20 - Immobilisations incorporelles (études)
- 21 - Immobilisations corporelles (matériel, mobilier...)
- 23 - Immobilisations en cours (constructions)
- 16 - remboursement d'emprunt capital

Recettes d'investissement 2011

Chapitre	montant (euros)	pourcentage
10 - dotations, fonds divers	295 000,00	7,93%
13 - subventions	240 500,00	6,47%
16 - emprunts	3 079 050,00	82,78%
040 - amortissements	104 800,00	2,82%
TOTAL	3 719 350,00	100,00%



- 10 - dotations, fond divers
- 13 - subventions
- 16 - emprunts
- 040 - amortissements



Première visite officielle du Comité de jumelage

Du 18 au 21 mars prochains et pour la 1ère fois, quatre représentants du Comité de Jumelage de Wrrington se rendront en visite officielle à Villeneuve-lès-Béziers. Cette délégation sera composée de Madame Echo IRVING, Présidente du Conseil communal de Wrrington, de Madame Annabel SCOTT, professeur de français à l'école primaire, Monsieur John ADAMS, Président du Comité de jumelage et Monsieur John URQUHART, Officier en retraite et historien militaire.

Cette 1ère rencontre aura pour but de mettre en contact les membres des deux comités et d'envisager la planification de projets dans le cadre de ce jumelage.

Afin de permettre à nos visiteurs d'appréhender « l'âme de notre région », un planning de visites abordant les thèmes paysagers, culturels, économiques, humains et gastronomiques a été établi à leur intention.

Bien entendu, la visite du village sera la première « excursion » qui leur sera proposée. A cet effet, à compter du 14 mars, des fanions seront disponibles en mairie à l'attention des villeneuvois souhaitant pavoiser leur habitation en guise de bienvenue. De même, toute initiative personnelle des particuliers ou

des professionnels du tourisme sera également vivement encouragée (renseignements en Mairie).

Le point d'orgue de cette visite : la contre-signature de la Charte d'amitié mutuelle entre nos deux communes le samedi 19 mars à 16 heures à l' Hôtel Consulaire, suivie de l'inauguration du panneau officiel de jumelage en présence de personnalités et de la population villeneuvoise chaudement invitée.

Nos hôtes auront également, au cours de ce séjour, l'opportunité de découvrir Béziers et Pézenas. Bien sûr, l'attrait touristique de notre commune traversée par le Canal du Midi à quelques encablures des plages méditerranéennes ne sera pas oublié.



Une visite des écoles, de la crèche municipale clôturera ce parcours de 3 jours permettant ainsi à nos amis d'Outre-Manche d'entrer en contact de manière agréable et joyeuse avec la jeunesse villeneuvoise.

Je vous invite, au nom de l'ensemble des membres du comité de jumelage à leur faire, à l'occasion de cette 1ère visite, un accueil digne des « Gens du Sud » afin qu'elle reste pour tous un événement inoubliable.



... pour mieux connaître quelques-uns de nos amis de Wrrington



Echo IRVING

Echo Irving est née à Londres et a grandi à Hampstead. Titulaire d'un «second degrees AB first classe Honours et d'un Master de Philosophie», elle a rejoint à Wrrington en 1973 pour travailler au Further Education Staff College dans la région. Elle avait l'intention d'y passer une année puis comptait rentrer à Londres pour continuer son travail dans l'édition, mais elle est tombée amoureuse de Wrrington et n'est jamais repartie ! Elle a changé de métier et a donc ensuite travaillé comme professeur dans l'enseignement supérieur en Langue et Littérature anglaise. Il y a 28 ans elle a fondé le 'Wrrington Drama Club' (club de théâtre) ; elle a participé à tous les spectacles à l'exception de deux. C'est elle aussi qui a écrit le spectacle historique qui fait partie de 'Wrrington Fairs Week' (une semaine de fêtes et de spectacles qui a lieu tous les 5 ans et dont la prochaine aura lieu en 2012). Depuis 5 ans elle est Présidente du Conseil Communal de Wrrington – première femme à le présider en 113 ans !



John ADAMS

Ecrivain et réalisateur de film, John a, pendant sa carrière, produit plus de 30 films et pièces de théâtre au Royaume-Uni ainsi qu'à l'étranger. Il faisait partie de l'équipe fondatrice du 'Watershed Media Centre' et une maison de production 'Watershed Television Ltd'. Il est Professeur de Film et Screen Media Practice (honoraire) dans l'Ecole de Théâtre à l'Université de Bristol et il a écrit et donné de nombreuses conférences sur ses domaines de recherche, comprenant la conception de la production et l'interprétation cinématique. John est marié et père de deux enfants. Il apprécie la randonnée, le piano et la pratique de la langue française.



Annabel SCOTT

Annabel Scott est licenciée en Langues Vivantes. Elle a passé une année à Reims et une autre à Saintes en Charente-Maritime. Elle a travaillé comme professeur de Langues Vivantes à Bristol jusqu'à la naissance de son fils en 1999. Elle est arrivée à Wrrington en 2001 avec son mari et ses deux enfants. Son troisième enfant est né en 2003, et depuis 2004 elle travaille comme professeur de français à l'école primaire de Wrrington.

John URQUHART

John URQUHART est né en Ecosse en 1943, il réside à Wrrington depuis 18 ans, père de 3 enfants, son épouse Valérie et lui passent leurs vacances en France et en Ecosse. Après une carrière d'Officier dans l'armée britannique, il travailla dans le marketing. Historien, il est l'auteur de 13 livres retraçant les grands événements de l'histoire européenne*.

John est propriétaire d'une ferme de 5 hectares près de Wrrington et envisage sérieusement de devenir viticulteur. Ses passions : la chasse, la pêche, ses chiens, ses chevaux (dont l'un remporta un prix à Cagnes sur Mer), la bonne chère, les vins et le rugby.

* John URQUHART a offert à la commune un de ses ouvrages intitulé « la route Napoléon » disponible à la Médiathèque municipale sous forme de CD.



Richard THORN

Richard Thorn est né en 1936 dans le Kent. Après avoir obtenu sa licence à l'Université de Cambridge il est arrivé à Wrrington à la fin des années 60 avec sa femme et ses deux fils pour travailler comme professeur dans l'enseignement supérieur en ethnologie à Bristol. Il a ensuite conçu puis enseigné un nouveau cursus universitaire en Histoire de l'Art et Anthropologie visuelle à l'Université. Pendant 20 ans il travaillait un soir par semaine pour la BBC Radio Bristol comme présentateur/réalisateur. Retraité depuis 1996, il est membre du Conseil Communal et participe à la vie de l'église d'All Saints à Wrrington. Il a créé et assure la maintenance du site internet de la ville.

En raison d'un cas de force majeure, M. THORN n'a pas pu faire partie de la délégation anglaise. Nous souhaitons vivement faire sa connaissance à une date ultérieure.

Philippe COLINET
Conseiller
Municipal
délégué
à
l'Economie



Le maire et le conseil municipal s'opposent à la suppression des feux et à la mise à 2 x 2 voies du carrefour de la Montagnette.

La gestion, l'amélioration, la promotion et le dynamisme des entreprises sur notre territoire sont primordiaux au développement des différents pôles d'activités.

Quel est le profil de chaque zone, sa spécificité ? Quelle amélioration attendent les chefs d'entreprises dans leurs zones, en termes de signalétique, de transport, de stationnement, de services et de paysages ? Voilà des questions que se posent la Municipalité et la Communauté d'Agglomération qui a la compétence économique

et la gestion de ces zones dédiées. Par ailleurs, la suppression des feux et le projet de passage à 2 x 2 voies du carrefour de la Montagnette sur la RD 612 interpelle tous les acteurs économiques.

Je tiens pour ma part, en ma qualité de conseiller municipal, à rassurer les commerçants artisans et chefs d'entreprises installés sur la zone de la Montagnette et de la Claudery. En effet, la suppression des feux et la mise à 2 x 2 voies projetés par le Département depuis de nombreuses années

ne se fera qu'à la seule condition d'un aménagement permettant un tourner à gauche ou l'aménagement d'un giratoire.

A ce jour, il est regrettable que les différentes demandes d'audiences faites auprès du Président du Conseil Général soient toujours en attente. Nous n'en resterons pas là. J'invite tous les villeneuvois à signer la pétition municipale contre ce projet.

Communiqués des nouvelles entreprises

Chris et Faith Nathan proposent des Chambres d'Hôtes au bord du Canal du Midi :
La Maison du Canal - Tél : 04 67 62 39 85
mdc@maisonducanal.fr

Depuis le 1er janvier 2011, Mme MACHARD propose ses services de coiffure à domicile : «Eve Coiffure»
sur rendez-vous en téléphonant au 06 23 25 67 83

Le cabinet d'Avocats de Me Céline DEGRYSE et d'Alexandre GAVEN vous accueille tous les jours sur RDV dans notre commune de Villeneuve-lès-Béziers au 23 boulevard de la République. Ils pourront vous assister dans toutes vos démarches juridiques ou contentieuses. Leur cabinet développe également des compétences particulières en droit immobilier et en conseils auprès des entreprises. Uniquement sur RDV. Tél. 04 67 76 46 10

Mlle ROUMEGAS Céline propose depuis juin 2010 un service de coiffure à domicile.
«2 Mèches avec vous» - Tél : 06 11 80 19 68

Depuis le 15 novembre 2010, Martin Electricité est une nouvelle auto-entreprise à Villeneuve. Réalisations d'ouvrages électriques, dépannage, mise aux normes des installations et divers travaux.
3 rue du Ponant - Tél : 06 15 13 41 13
martin.elec@hotmail.fr

Candidatures

Emplois Saisonniers

La commune a décidé d'offrir aux jeunes Villeneuvois des emplois afin d'acquérir une première expérience professionnelle dans les services municipaux.

Les candidatures devront être adressées en Mairie avant le 29 avril 2011.

Dernière minute

Depuis le 28 février 2011, le bar «Le Commerce» s'appelle « Les Enfants terribles ». Les nouveaux propriétaires ont apprécié le dynamisme de Villeneuve-lès-Béziers, la qualité des festivités et des animations proposées. Ils espèrent se développer dans la commune.



Internet est désormais le média le plus fréquenté. Les sites Internet de l'Agglomération Béziers Méditerranée, qui proposent de nombreuses informations pratiques, connaissent un franc succès.

En quoi le site www.beziers-agglo.org, nous aide-t-il dans notre vie quotidienne ? Riche en actualités, il permet de se tenir au courant de la vie du territoire.

Guides culturels et touristiques

Véritable guide de vos sorties, vous trouverez sur www.beziers-agglo.org la liste exhaustive de tous les événements culturels des 13 communes du territoire : conservatoire, salles de spectacles (La Cigalière, Zinga Zanga...) ainsi que le programme de la Médiathèque André Malraux qui propose toute l'année spectacles, conférences, expositions, animations...

N'hésitez pas à surfer également sur le site de l'Office de tourisme communautaire (www.beziersmediterranee.com) pour trouver des idées de sorties

et de balades, en français et en anglais.

Depuis peu, les citoyens qui s'intéressent à la vie publique de leur territoire trouveront en téléchargement gratuit les comptes rendus de tous les conseils communautaires.

Enfin, le site www.beziers-agglo.org vous propose des liens avec d'autres sites.

www.beziers-expansion.org est un formidable outil pour les porteurs de projets et les chefs d'entreprises. Il les aide tout au long de leurs démarches :

trouver un local grâce à la bourse aux locaux, localiser les parcs d'activité économique...

Enfin, grâce au site mis en place par le service Transport et déplacements ([covoiturage.beziers-agglo.org](http://www.beziers-agglo.org)), finis les déplacements onéreux et solitaires ! Ceux qui habitent dans les communes de l'Agglomération ou même plus loin pourront trouver des compagnons de voiture pour leur trajet domicile-travail et faire de substantielles économies !

Il suffit de s'inscrire en ligne, c'est gratuit !

Quelques statistiques

- 226 000 pages vues et 20 000 visiteurs en moyenne chaque mois soit 11 pages vues par internaute
- 2010 enregistre une hausse de 30% des pages vues et du nombre de visiteurs
- 650 personnes inscrites à la newsletter mensuelle.

Inscrivez-vous à la newsletter sur beziers-agglo.org pour connaître l'actualité de l'agglo tous les mois !

En 2011, le site beziers-agglo.org sera totalement relooké, n'hésitez pas à nous envoyer vos suggestions sur communication@beziers-agglo.org.



Foyer Rural

L'Atelier d'Arts Plastiques
Enfants du Foyer Rural
prépare un concours.

Le thème :

«Le Musée de Sérignan».

Tous les amis des Musées du
Languedoc Roussillon vont
réaliser une oeuvre qui sera
traitée en commun.

Un premier jury sera constitué
à Sérignan, puis un second à
Montpellier.

Un Prix sera octroyé
par la Région
et le Groupement Régional.

Football Club

Deux grands tournois de
football concernant la
catégorie vétérans et en-
fants de 6 à 13 ans sont
envisagés au mois de mai
et juin par le Football Club
Villeneuvois.

A suivre...

Vide-grenier et motos anciennes

Le 3 avril prochain, Mme FALGUIERE, représentante de l'association Arbitelle France Niger à Villeneuve organise un vide-grenier humanitaire sur la place Michel Solans.

Au même moment, les Lutins Motocyclistes de Béziers se donneront rendez-vous devant la Mairie de Villeneuve pour une sortie en moto.

Le départ aura lieu à 9H et le retour est prévu pour 11H30 sur la place Michel Solans où la Municipalité partagera un moment convivial avec les participants autour du verre de l'amitié.

Tous les passionnés de motos anciennes pourront admirer ces engins de collection à l'Espace des Libertés entre 13H et 17H.

Bourse aux vêtements d'été

L'association Les Petits Prix organise une bourse aux vêtements d'été et matériels de puériculture à la salle des fêtes de Villeneuve-lès-Béziers.

Le dépôt aura lieu le lundi 9 mai de 8H30 à 17H30. La vente suivra le mardi 10 mai de 9H à 18H, le mercredi 11 mai de 9H à 17H et le jeudi 12 mai de 9H à 12H. Les invendus seront repris le vendredi 13 mai de 9H30 à 11H.

Vendez des vêtements d'été (homme, femme, enfant, layette...), des accessoires (chaussures, ceinture, sac...), du linge de maison (draps, nappes, couettes, rideaux...), du gros matériel de puériculture (poussette, lit, landau...)

25 articles par personne.

10% seront prélevés du montant de vos ventes et ajoutés au montant de vos achats pour être reversés à des associations humanitaires.

Un tri rigoureux sera fait lors du dépôt. Les vêtements et accessoires doivent être propres, non démodés et en bon état.

Les articles ne seront ni repris ni échangés - Les chèques ne sont pas acceptés

Renseignements 04 67 39 35 02 ou 04 67 24 04 48

www.les-petits-prix.e-monsite.com - Asso-les-petits-prix@neuf.fr

Age d'Or

Les animations sont ouvertes à tous - Pour les repas, des tarifs préférentiels sont accordés aux personnes ayant la carte de l'association (17 € par an)

Jeudi 21 avril : loto familial –14H30- salle des fêtes

Jeudi 28 avril : Journée des enfants

Journée intergénérationnelle

En liaison avec le centre aéré. Tous les enfants de Villeneuve sont invités (accompagnés d'un adulte responsable) à partir de 14H30

Des jeux d'autrefois, des objets anciens... un goûter « tartines » et des danses occitanes de 16H à 17H...

Jeudi 05 mai :

loto familial - 14H30- salle des fêtes

Jeudi 26 mai :

Fête des mères et des grands-mères

Repas à midi + animation et Bal Musette
salle des fêtes...

Jeudi 16 juin :

Spectacle de FIN d'activités

Animation par les adhérents

Salle des fêtes-14H30



L'Amicale du Don de Sang Bénévole sur Internet



Toutes les informations utiles concernant le don de sang à Villeneuve-lès-Béziers sont disponibles sur internet, en visitant le blog de l'amicale à l'adresse suivante :

<http://dondusangvilleneuve.midiblogs.com>

En saisissant votre e-mail dans la partie «newsletter» vous recevrez les dates des collectes ainsi que toutes les réponses aux questions concernant le don de sang.



Lors de la dernière collecte les membres de l'Amicale ont reçu l'aide des enfants de la crèche Pamplémousse pour l'élaboration de la collation.

Le petits ont emmené des gâteaux et des tartes qui ont été appréciés par les donneurs de sang (reportage visible sur le site www.youtube.fr en recherchant : Reportage collecte de sang à Villeneuve)

Prochaine collecte à l'Espace des Libertés Gérard Saumade :
le vendredi 25 mars 2011 de 10H à 19H30

L'Amitié Villeneuvoise

Samedi 2 avril :

Souvenir Jacques CROS

Concours triplète à Villeneuve-lès-Béziers

Dimanche 3 avril :

Concours triplète

Dimanche 25 avril :

Concours triplète

Dimanche 1er mai :

Qualification éliminatoire Béziers Village

Doublette masculin+fémmin

Dimanche 29 mai :

Concours doublette

Samedi 4 juin : Concours doublette

Samedi 13 juin : Concours doublette

La Boule du Parc

SPORT - BOULES BOULE LYONNAISE

Le 10 avril

Concours Loisirs avec Laurens à 9H

Le 22 mai

Concours Loisirs avec Valras à 9H

Le 5 juin

Organisation Challenges Bousquet
et Colinet 32 doubles à 8H

Le 26 juin

Concours Loisirs avec Lunas à 9H

PETANQUE ET JEU PROVENCAL

Le 7 mai

Organisation Challenge U Pignata

Doublettes à 14H30

F.O.P.A.C

Lundi 4 avril : bureau de la section à 17H30

Lundi 2 mai : bureau de la section à 17H30

Dimanche 8 mai :

commémoration de l'armistice à 11H

Banquet fraternel à Montady à 13H.

Lundi 16 mai : bureau départemental à 17H

Lundi 6 juin : bureau de la section à 17H30

Samedi 18 ou dimanche 19 :

commémoration de l'appel du 18 juin à 11H

Lundi 20 juin : bureau départemental à 17H



Extraits in extenso du manuscrit d'Etienne MARC
avec l'aimable autorisation de sa fille Eliette PAU-MARC

Les arbres

Nous sommes gratifiés d'un nombre important d'arbres qui décorent les lieux où ils sont plantés, dispensant une ombre merveilleuse l'été, donnant à notre ville trop plane, l'aspect d'un ombrage puissant. L'habitude nuit ! Et pourtant plus de 15 000 platanes, dans leur force luxuriante tempèrent les 35° à 40°, dispensés pendant le chaud été de notre Midi Méditerranéen. Faisons une excursion rapide près de ces mastodontes de l'ombre.

Au terrain Martin, nouvellement acquis par notre municipalité, nous trouvons à côté et en bordure : 12 platanes, une allée de cyprès et un petit parc ombragé par les pins. Au chemin du Platane d'Aïn, 20 magnifiques sophoras. A la campagne «La Parote» 3 rigoureux pins. A la «Réparation» par-ci, par-là, 40 platanes marquant la limite du village, isolés dans la campagne Sainte Sophie et Saint-Etienne englouties sous la voûte d'arbres divers. Plus loin «Maussac» qui émerge au-dessus d'un bois et des vignes. Tandis qu'un grand cordon de verdure décore l'Orb qui tortille vers la mer.

Rejoignons le «Canalet». Remarquons au passage que le «Bosquet», lieu de pèlerinage de notre jeunesse, a disparu !

La place de l'ancien château avec sa longue promenade unique de platanacées plus que centenaires fait négliger la quinzaine d'arbustes qui ceintrent l'emplacement du monument historique. Nous comptons tout au long du «Canalet» 63 majestueux et uniques dans leur vitalité et leur forte puissance. Cette haie de platanes ferme l'extension du village, à l'ouest, au privilège de l'ancienne concession réalisée, voici 300 ans, au moment de l'implantation du Canal du Midi, dans sa course vers Sète. A l'ancien lavoir disparu sous les herbes, 3 autres platanes dressent leur silhouette imposante. Nous sommes sur la rive droite du Canal, au pont du «Passo-Lis». Vers Béziers la double haie de platanes décorateurs et bienfaiteurs au milieu de laquelle s'écoule lentement une eau dormante que trouble par moment le saut tourbillonnant d'un des nombreux poissons. Direction : le pont. Encore 7 des mêmes arbres et 2, ombrageant la maison de l'éclusier. Passons le pont, avec l'attention nécessaire, eut égard au trafic intense qui n'arrête pas : camions, autos, motos. A gauche, face à l'habitation du Docteur Jean : 7 platanes luxuriants et à nouveau la double filée qui court vers Portiragnes, donnant l'ombrage idéal aux pêcheurs de carpes l'été, et une promenade de prédilection, aux gens qui pensent.

Revenons à Villeneuve. Nous arrivons à la place de ma Révolution où trônent 8 de ces arbres prédestinés et 2 sophoras : gardiens permanents de la statue de la République. Ils dispensent l'ombre généreuse bienfaisante aux cafés voisins et aux promeneurs, que l'âge avancé dispense du travail. Cinq robiniers devant la maison Pagès, six acacias à l'école maternelle, 7 sophoras qui longent la propriété Espinadel où resplendissent 2 platanes. Une nuée de pins dissimule l'habitation de M. R. Marc. Je ne voudrais pas oublier l'ombrage des Ecoles Libres, ni celui des Ecoles Communales.





L'après-midi, je pousse la promenade à la gare du Midi, qui n'est plus fréquentée par les voyageurs, digne du progrès des temps présents. Je traverse le nouveau Villeneuve, laissant à droite et à gauche, les 57 maisons neuves du lotissement. A droite, la villa de Mlle Jouve, écrasée par le rideau de feuillage de 8 platanes et 8 pins hautains.

Au milieu des acacias campe la «Vendangeuse» avec son château d'eau. Une suite de cyprès rapprochés cache un jardin et puis, au grec une double haie de platanes dissimule la gare et plus à l'est l'ancienne usine Pernod émerge au-dessus de cette agréable verdure. Au coeur du vignoble biterrois, on fabriquait voici plus de cinquante ans ce délectable «pastis» ! Encore des cyprès qui marquent la bordure de l'ancien jardin Fesquet. Et le petit tunnel sous la ligne du chemin de fer qui nous coupe le



chemin que je viens de parcourir 123 platanes en bordures. C'est l'oeuvre de l'administration Peyrou de même que ceux de la Réparation. Je reviens par la route 113. Coupée à l'est et à l'ouest, par l'autoroute en construction. Je vois un parking-autos, innovation en face de la firme Roux et Mas. Le terrain de sports ceinturé par une corde de cyprès vigoureux, puis une barrière opaque de ces mêmes qui ferme la vue sur les innombrables constructions réalisées au cours des derniers ans. Villeneuve est réduite au rang de vassale de la cité languedocienne de Béziers. Le cimetière communal sur lequel se dresse une masse imposante de conifères, à la beauté sévère, arrêtera ma course. Je jette un regard alanguie sur la route très active du sud de la France qui court au centre de deux allées parallèles de platanes robustes et pleins de vigueur. A l'orée d'une circulation intense, au centre d'un trafic énorme aller et retour, avec une attention soutenue, je reviens à mon point de départ.



Je retiens que la vaste entreprise de construction, comprise dans le triangle : Chemin de la gare, route nationale, Arcades, a été réalisée par un Villeneuvois d'adoption : M. Serrato, sous le couvert du Crédit Agricole de l'Hérault. La route des Arcades est encore limitée par 62 platanes, cet arbre robuste de la famille des platanacées, dont l'espèce à l'écorce se détachant par plaques, à fleurs unisexuées et à fruits réunis en boules brunes pendantes. On compte dans la commune une majorité de ces arbres d'ornement. C'est dire que le village est amplement garni de ces arbres de beauté qui croissent très bien et se développent à merveille dans les terres riches du Languedoc.

AVRIL

2 avril

L'Amitié Villeneuvoise
Concours triplète soutenir Jacques CROS à Villeneuve

3 avril

L'Amitié Villeneuvoise
Concours triplète à Villeneuve.

3 avril

Vide-grenier
et exposition de motos anciennes

Le 4 avril

FOPAC bureau de la section à 17 h 30

Du 5 au 22 avril

Exposition Poem Express à la Médiathèque
Vernissage le 8 avril 18H

8 avril

Assemblée Générale de l'Age d'Or

9 avril

Repas des Anciens

10 avril

La Boule du Parc Sport-Boules Boule Lyonnaise-Concours Loisirs avec Laurens 9 H à Villeneuve

16 avril

BB Lecteurs à la Médiathèque de 10H à 12H

16 avril

Les Floralies



4ème édition
Sur la place Michel Solans de
7H à 17H.

Marché aux plantes
et produits du terroir.

Animations gratuites
pour les enfants
de 9H30 à 15H30

21 avril

Loto de l'Age d'Or à la salle des fêtes

25 avril

L'Amitié Villeneuvoise
Concours triplète à Villeneuve
Concours officiels FFPJP

28 avril

Rencontre intergénérationnelle de l'Age d'Or à la salle des fêtes

MAI

1er mai

L'Amitié Villeneuvoise
Qualifications à Villeneuve (Doublettes)

1er mai

Poseïdon Club
15 ème Bourse aux poissons (Foyer Rural) 14H30
Salle des fêtes
Bourse d'échanges de poissons d'aquarium

Le 2 mai

FOPAC bureau de la section à 17H30.

Du 3 au 31 mai

Exposition
« L'arbre de Claude Ponti » pour les enfants à la Médiathèque

5 mai

Loto de l'Age d'Or à la salle des fêtes 14H30

7 mai

La Boule du Parc Pétanque et Jeu Provençal
Organisation Challenge U Pignata Doublettes
14H 30 à Villeneuve

8 mai

FOPAC Commémoration de l'armistice à 11H
Banquet fraternel à Montady à 13H.

10, 11 et 12 mai

Bourse aux vêtements d'été, linge de maison,
matériel de puériculture
Dépôt le 9, à la salle des fêtes

13 mai

Soirée Musiques Actuelles Amplifiées
20H30 Espace des Libertés Gérard Saumade
Avec le Conservatoire Béziers Méditerranée
Musique et ensembles divers (pop rock, jazz...)

16 mai

FOPAC bureau départemental à 17h

22 mai

Variétés Françaises par Claudette Puésà à la salle
des fêtes à partir de 14H30

22 mai

La Boule du Parc Sport-Boules Boule Lyonnaise /
Concours Loisirs avec Valras
9 H à Villeneuve

26 mai

Fête des mères de l'Age d'Or, repas et bal
à la salle des fêtes

28 mai

Journée éco-citoyenne

29 mai

L'Amitié Villeneuvoise
Doublettes à Villeneuve

JUIN

4 juin

BB Lecteurs à la Médiathèque de 10H à 12H

4 juin

L'Amitié Villeneuvoise
Concours doublette à Villeneuve

5 juin

La Boule du Parc
Sport-Boules Boule Lyonnaise
Organisation Challenges
Bousquet et Colinet
32 doubles - 8H à Villeneuve

6 juin

FOPAC bureau de la section à 17H30

Du 7 au 30 juin

Exposition Ateliers d'Art
du Foyer Rural à la Médiathèque

13 juin

L'Amitié Villeneuvoise
Concours officiel à Villeneuve

16 juin

Spectacle de Fin d'activités de
l'Age d'Or à la salle des fêtes
Animation par les adhérents
A partir de 14H30

18 juin

18 ou dimanche 19
commémoration de l'appel du
18 juin à 11H

18 juin

Gala de danses (Foyer Rural)
le 18 juin à 20H30 salle des fêtes.
Gala de fin de saison
avec toutes les sections de danses
(folkloriques, contemporaines,
afro street, afro-orientale,
danses de salon, country,
Sévillane et Rumba)

19 juin

Journée Espagnole du Foyer Rural
Avec Danses Sévillanes, Rumba,
Flamenco - Repas paëlla à 13H
salle des fêtes

20 juin

FOPAC bureau départemental à 17H.

21 juin

Fête de la Musique

25 juin

Fête des Ados



Cette année, la 5ème édition du semi-marathon Béziers Méditerranée aura lieu le 24 avril 2011. Les organisateurs, l'Office de Tourisme Communautaire Béziers Méditerranée et le Béziers Cheminot Athlétisme Méditerranée ont décidé d'inverser le sens du parcours qui avait fait des éditions 2009 et 2010 un

franc succès avec près de 400 participants.

Le tracé emmènera donc les coureurs de Valras-Plage (départ depuis le front de mer, sur les Allées de Gaulle) à Béziers (site des Neuf Ecluses de Fonseranes) sur une distance de 21,1 km, mesurée selon les normes officielles des courses hors stade. Il traversera également les communes de Sérignan, Cers et Villeneuve-les-Béziers.

Tout au long du parcours, des ravitaillements viendront restaurer les coureurs, et à l'arrivée les participants auront la possibilité de prendre part à un repas mettant en avant les productions locales des communes partenaires de l'évènement. Cette épreuve peut se disputer en individuel comme en équipe de 2 coureurs.

Inscriptions : en ligne, sur www.bcam.biz/semi.html ou le matin de la course à Valras-Plage (prix : 10 € en ligne, 12 € le jour de la course)

Renseignements : Site du club : www.bcam.biz - Adresse mail : vincent.bigel@wanadoo.fr



Le 19 février dernier, un hommage à Georges Brassens a fait vibrer l'Espace des Libertés à Villeneuve-lès-Béziers. Maryse Di Stéfano, professeur d'accordéon au Conservatoire Béziers Méditerranée a illustré avec son ensemble instrumental « Ostinato » les airs les plus connus de Georges Brassens.

25 élèves musiciens (accordéoniste, flûtiste, violoniste, percussionniste et claveciniste) ont interprété le répertoire de l'artiste Sétois lui-même inspiré par les poètes tels que Louis Aragon, Paul Fort, Francis Jammes ou encore Alfred de Musset.

Des chanteurs et des danseurs se sont associés à cet ensemble pour recréer le temps d'une soirée l'univers musical d'un artiste intemporel.

Prochaine date du Conservatoire Béziers Méditerranée à Villeneuve : vendredi 13 mai 2011 « Soirée Musiques Actuelles Amplifiées » (musique et ensembles divers (pop rock, jazz...)) 20H30 Espace des Libertés Gérard Saumade.

TRIBUNE LIBRE

La tribune reste libre

Droit d'expression

Conformément à l'article

L. 2121-27-1 du code général des collectivités territoriales précisant que, dans les communes de plus de 3500 habitants et plus, lorsque la commune diffuse un bulletin d'information générale sur les réalisations et la gestion du Conseil municipal, un espace est réservé à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale.

Les conseillers municipaux d'opposition n'ont pas souhaité transmettre de communiqués dans ce numéro.

L'annonce des animations culturelles, sportives, musicales ou autre n'exclut pas d'éventuelles modifications, précisions (horaires...) ou nouveautés dans la programmation à venir. Ce calendrier tient compte des communiqués des associations qui ont bien voulu transmettre leur programme. Certaines dates sont encore sous réserve car en attente de confirmation de salle.

